# Commentaires et propositions Alliance Québec Animation (AQA)

Présentés au Fonds des médias du Canada dans le cadre de la consultation pancanadienne 2015

# Commentaires et propositions de l'Alliance Québec Animation (AQA) à l'égard des politiques et programmes du FMC

### Contexte

Dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les politiques et les programmes du Fonds des médias du Canada (FMC), qui se sont déroulées de septembre à novembre 2015, plusieurs sujets ont été abordés par les intervenants de l'industrie. Or, bien que de nombreuses questions nous aient interpellés, l'Alliance Québec Animation (AQA) souhaite se pencher plus particulièrement sur les deux questions suivantes :

- A) Les droits de diffusion admissibles, les exigences seuil en matière de droits de diffusion et les droits supplémentaires.
- B) Les questions reliées au financement et à la distribution du contenu.

Pour appuyer notre propos, nous nous sommes référés aux documents de synthèse *Notes d'information*<sup>1</sup>, publiés par le Fonds des médias du Canada (FMC) lors des groupes de discussion pancanadiens. Parmi les thèmes abordés de façon récurrente, en voici quelques-uns étroitement liés aux deux questions qui nous interpellent.

- Adoption d'une démarche axée sur le contenu plutôt que sur la plateforme.
- Possibilité que les différentes plateformes (étrangères, numériques ou les deux) contribuent à l'exigence seuil en matière de droits de diffusion et déclenchent du financement du FMC.
- Importance du développement et de l'avant-projet.
- Mesures de soutien à la mise en marché, à la promotion et à la découvrabilité.
- Différentes méthodes permettant aux requérants d'accéder à du financement du FMC.

Nous avons également pris connaissance des propositions mises de l'avant par l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et par la Canadian Media Production Association (CMPA) et, bien que nous appuyions certaines de leurs propositions en matière d'animation, nous souhaitons profiter de cette tribune pour les compléter, les nuancer ou encore en ajouter de nouvelles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> FMC, Groupe de travail sur les questions liées aux autres questions de financement et à la distribution du contenu, <a href="http://www.cmf-fmc.ca/documents/files/fr/apropos/ind-consult/2015-16/fmc-note-info-nov-10.pdf">http://www.cmf-fmc.ca/documents/files/fr/apropos/ind-consult/2015-16/fmc-note-info-nov-10.pdf</a>, 10 novembre 2015

FMC, Groupe de travail sur les questions sur les droits de diffusion admissibles, les exigences seuil en matière de droits de diffusion et les droits supplémentaires, <a href="http://www.cmf-fmc.ca/documents/files/fr/apropos/ind-consult/2015-16/fmc-note-info-nov-3.pdf">http://www.cmf-fmc.ca/documents/files/fr/apropos/ind-consult/2015-16/fmc-note-info-nov-3.pdf</a>, 3 novembre 2015

## Préambule – caractère spécifique de la production d'animation

Le rapport final des États généraux de l'animation<sup>2</sup> tenus par l'AQA en 2013 proposait plusieurs actions à entreprendre pour donner un nouveau souffle au secteur de l'animation, dont :

- le soutien au développement de la propriété intellectuelle;
- la révision des modes de déclenchement de la structure financière des projets;
- la révision des crédits d'impôt (nature et application);
- la nécessité de créer des liens et des réseaux avec de nouveaux partenaires;
- l'avènement de nouveaux distributeurs indépendants;
- l'amélioration de la mise en marché internationale; et
- l'importance des coproductions dans le développement de l'industrie.

Ces préoccupations – qui demeurent toujours actuelles - s'inscrivaient au sein d'un environnement fortement marqué par la révolution numérique, laquelle change profondément la façon de penser l'industrie en termes de production, de diffusion et de distribution. La multiplication des plateformes, l'avènement d'une nouvelle concurrence et la nécessité de penser le produit dans le cadre d'une approche élargie de déploiement de la propriété intellectuelle remettent en question les paradigmes établis de l'industrie.

Le rapport du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ), intitulé *Le développement de la filière audiovisuel* <sup>3</sup>du Québec, mentionne que l'animation comporte des spécificités sur le plan de la structure des coûts et des revenus, sur la facilité à l'exportation, la pérennité des produits et le potentiel pour les produits dérivés. Toutefois, le rapport indique également que la production d'animation, malgré son potentiel de revenus, est le genre le plus négligé dans le secteur télévisuel et cinématographique québécois.

Dans sa réponse au FMC, l'AQPM abonde dans le même sens en mentionnant que le secteur industriel de l'animation continue d'avoir besoin d'appui et demeure un genre de production avec un potentiel d'exportation et de revenus beaucoup plus grands que ceux des autres productions. L'AQPM ajoute également que certaines données de la SODEC permettent d'avancer que la récupération pour les productions d'animation est sept fois plus grande que celle des autres productions.

À la lumière de ces propos, nous désirons vous soumettre quelques commentaires et propositions qui, nous l'espérons, contribueront à façonner les politiques et les programmes du FMC pour 2016 et au-delà.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> AQA, *Pour une industrie de l'animation florissante*, Rapport final, avril 2013, p 21 http://uploads.visionw3.com/sitefiles/alliancequebecanimation.com/documents/etudes/rapport\_etats\_generaux\_animation.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) *Le développement de la filière audiovisuelle du Québec : Créer de la valeur en exploitant nos actifs et en faisant rayonner notre talent ici et à l'étranger,* mars 2015, p 33. http://www.bctg.ca/uploads/files/PDF/bctg-Etude-kpmg-secor-16-mars-2015.pdf

# A) Droits de diffusion admissibles, exigences seuil en matière de droits de diffusion et droits supplémentaires

- L'AQA propose que l'admissibilité des différentes plateformes (étrangères, numériques ou les deux) contribue à l'exigence seuil en matière de droits de diffusion (PDD) et favorise le déclenchement du financement au FMC. L'AQA croit que la contribution étrangère à l'exigence seuil pourrait représenter jusqu'à 80 % de cette dernière, prenant ainsi en compte la grande difficulté des chaînes francophones à respecter l'exigence seuil. Dans le cadre d'une production de langue anglaise, l'admissibilité de la licence étrangère pourrait représenter jusqu'à 50 % de l'exigence seuil.
- ➤ L'AQA propose une bonification, sous la forme d'un bonus, pour les projets d'animation ayant un minimum de deux diffuseurs nationaux, et ceci, dans l'éventualité où les chaînes ne sont pas liées entre elles ou à une entité de production. Le budget d'un tel projet d'animation pourrait alors bénéficier d'une participation supplémentaire du FMC de 5 %.
- L'AQA appuie également la recommandation de l'AQPM qui stipule que si le diffuseur n'entend pas demander de participation en capital (PPC) au FMC, le producteur pourrait y avoir accès s'il peut démontrer l'intérêt du marché. Cet intérêt serait démontré par une licence étrangère de diffusion ou de distribution qui deviendrait le déclencheur du PPC.
- L'AQA désire exprimer son inquiétude à l'égard de la proposition du CMPA qui souhaite augmenter la licence seuil de 25 % à 31 %. Bien que nous comprenions que cette augmentation soit tributaire de la hausse des coûts de production, et qu'elle soit applicable à d'autres secteurs de production, nous croyons que d'élever la licence seuil pourrait avoir des effets néfastes sur le nombre de projets d'animation déclenchés. Plusieurs diffuseurs ayant déjà de la difficulté à répondre aux exigences de la licence seuil, nous pensons que cette modification fragilisera encore davantage la production d'animation.

### B. Questions reliées au financement et à la distribution du contenu

#### **Financement**

Patrimoine Canada dans ses recommandations au FMC <sup>4</sup>, l'encourage à envisager des moyens d'améliorer la position concurrentielle de l'industrie canadienne en contenu télévisuel et numérique sur la scène mondiale et à mettre l'accent sur l'exportation à l'étranger des produits. Ceci est tout à fait en lien avec certaines des pistes d'action issues des États généraux de l'animation et reflètent les besoins et les objectifs de rayonnement propres à l'industrie de l'animation.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Patrimoine Canada. Évaluation du Fonds des médias du Canada 2010-2011 à 2013-2014 Direction des services d'évaluation, juillet 2015. <a href="http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/cmf-2010-2014">http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/cmf-2010-2014</a> 1447876967454 fra.pdf?WT.contentAuthority=25.0, p.90

Dans ce contexte, nous croyons qu'il serait pertinent d'envisager les mesures suivantes :

➤ L'AQA propose que le FMC mette de l'avant un projet pilote comportant une mesure incitative à la production d'animation numérique dans son ensemble. Ayant comme objectif de hausser le volume de production et d'élargir le rayonnement des productions canadiennes à l'étranger, nous proposons d'octroyer à cette mesure une enveloppe de 22,8 millions de dollars. Nous établissons ce montant sur la moyenne du financement alloué annuellement par le FMC au cours des trois dernières années (19 023 000 \$), montant auquel s'ajoute une augmentation de 20 % afin d'assurer la croissance de ce secteur de production.

En outre, advenant la pleine utilisation de cette enveloppe au cours de l'an un du projet pilote, une majoration de 10 % pourrait être octroyée pour la deuxième année. Cette enveloppe serait destinée aux entreprises canadiennes non liées à des diffuseurs. Cette mesure incitative devrait comporter deux dates de tombée au cours de l'année pour mieux répondre aux réalités de l'industrie.

L'admissibilité à cette enveloppe reposerait sur les principes directeurs du FMC, tout en y incluant d'autres valeurs commerciales (préventes étrangères, autres plateformes, produits dérivés, avances de distribution, etc.) en complément de la licence canadienne, afin de respecter les exigences seuil.

- L'AQA propose aussi une augmentation du financement à l'étape de développement afin d'y inclure plus d'éléments visuels (design, scénarimage, animatique et matériel promotionnel) pour stimuler le financement canadien et à l'étranger. L'admissibilité ne serait pas tributaire d'une licence canadienne.
- ➤ Enfin, dans le but de reconnaître les efforts déployés et les résultats obtenus par les entreprises de production d'animation, nous encourageons l'idée d'une bonification à la performance basée sur l'historique des résultats de vente à l'étranger. Cette bonification aurait pour effet de reconnaître les entreprises canadiennes qui réussissent sur la scène mondiale.

#### Distribution du contenu

L'AQA, tout comme l'AQPM, est pour le retrait de l'exigence de la disposition prévoyant l'offre à un distributeur canadien. Nous comprenons l'objectif de favoriser les entreprises canadiennes, mais considérons que dans l'état actuel du marché où eOne détient un quasi-monopole, la proposition dans son ensemble, n'est pas acceptable.

Par contre, afin de favoriser les entreprises canadiennes, sans pénaliser les autres, nous retenons l'idée d'ajouter deux points à un distributeur (pas un diffuseur) canadien qui exploite des droits à l'international, ce qui permettrait d'obtenir 10 points avec un projet ne comportant que 8 points sur 10 en contenu canadien.

### Conclusion

Notre proposition a comme objectif principal de préserver et de fortifier la production d'animation, un genre mis à l'épreuve depuis l'arrivée du flex. Elle veut également répondre à la réalité des nouvelles chaines spécialisées jeunesse qui ont très peu ou aucun financement du FMC. La mesure incitative pourrait donner un nouvel essor à la production d'animation au Canada et à l'étranger, tout en stimulant la coproduction qui a été très affaiblie au cours des dernières années. De même, elle contribuerait à maintenir le rôle de grand employeur que représente ce secteur, dont 75 % à 80 % du budget de production est affecté à la main-d'œuvre.